
DECRET N° 77/734 du 26 DECEMBRE 1977
Portant nomination de Monsieur NDINGA
Jean-Michel, Secrétaire Principal d'Admi-
nistration de 2ème échelon en qualité
de Directeur Régional du Commerce au
Kouilou et Directeur Communal du Commerce
à Pointe-Noire.-

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
MINISTRE DU PLAN.

Vu l'acte fondamental du 5 avril 1977 ;
Vu l'acte n° 005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du
Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions ;
Vu l'acte n° 001/PCT/CMP du 3 avril 1977 fixant l'organisa-
tion et la structuration du Comité Militaire du Parti ;
Vu le décret 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
Vu l'ordonnance n° 035/77 du 28 Juillet 1977 relative à
l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du
Congo ;
Vu le décret n° 77/574 du 11 Novembre 1977 portant attribu-
tions et organisation du Ministère du Commerce ;
Vu la décision du Comité Militaire du Parti dans sa réunion
du 10 Novembre 1977 ;

DECRETE :

ARTICLE 1ER.- Monsieur NDINGA Jean-Michel, Secrétaire Principal
d'Administration de 2ème échelon, précédemment en service à la Direc-
tion Générale de l'Administration du Territoire est nommé Directeur
Régional du Commerce au Kouilou et Directeur Communal du Commerce
à Pointe Noire.

ARTICLE 2.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures con-
traires.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date
de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Jour-
nal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué par
tout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 26 DECEMBRE 1977

Par le Deuxième Vice-Président
du Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan,

Le Ministre du Travail de la
Justice, Garde des Sceaux,

COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Commerce

A. MOUSSOU-POUATI.-

Jacob O K A N Z A.-

Le Ministre des Finances,

Henri L O P E S.-